

non approbations des comptes

Par mogador, le 07/06/2009 à 14:49

bonjour

lors de la revisions des comptes de notre copropiete le syndic n a pas voulu nous fournir les decomptes des charches de la copropriete de l exercice clos 2008 en se cachant derriere la loi sru et le meme jour de celle ci nous avons montates un expert comptables et reviseur au comptes. En AG I expert a lu son compte rendu et a conseille a ne pas approuve les comptes pouvons annuler AG

MERCI EN ATTENTE DE VOTRE REPONSEI

Par mogador, le 07/06/2009 à 14:54

LE SYNCIC A LE DROIT OU NON DE NOMME LE NOM D'UNE PERSONNE EN AG POUR SE PRESENTER A PRESIDENT D'UNE AG